



Communiqué de presse

#Artisanat / #Bâtiment / #Formation / #Prévention / #Observatoire national / @capeb_fr / @preventionbtp / @CNATPnationale / #IRISST

Observatoire des formations à la prévention des entreprises artisanales du BTP - Année 2017 - 6^e édition

La prévention reste le domaine privilégié de la formation au sein du secteur de l'artisanat du BTP

Paris, le 4 juillet 2019 - La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)), la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes ([CNATP](#)), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail ([IRIS-ST](#)) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ([OPPBT](#)) dévoilent les résultats de la 6^e édition de l'Observatoire national des formations à la prévention suivies dans les entreprises artisanales du BTP. Malgré un léger recul de la formation continue dans l'artisanat du BTP (-2%), l'Observatoire démontre une nouvelle fois que les formations obligatoires relatives à la prévention sont les plus suivies par les actifs de l'artisanat du bâtiment en 2017 : 1 formation sur 2 est effectivement consacrée à la prévention (50%), notamment pour la conduite d'engins, l'électricité, le travail en hauteur et le secourisme.



Formations dans les entreprises artisanales du BTP : la prévention en augmentation alors que la technique est marquée par une nouvelle baisse

Léger recul de la formation continue dans l'artisanat du BTP - La formation continue dans l'artisanat du BTP connaît une légère baisse par rapport à 2016 (-2% - tous domaines confondus). Ce recul s'explique notamment par une diminution de fréquentation des formations techniques, avec un déclin notable depuis quelques années des formations qui permettent d'obtenir une qualification « RGE » et des formations liées à l'accessibilité.

La prévention, 1^{er} domaine des formations suivies - Avec 68 440 actifs formés en 2017, les formations à la prévention sont toujours à la 1^{ère} place avec 50% des formations suivies (vs. 49% en 2016). Les formations techniques connaissent quant à elles une légère baisse (36% des formations suivies ; -2% vs. 2016) mais occupent la deuxième place du podium, suivies des formations à la gestion qui progressent par rapport à 2016 et se classent en 3^e position (14% des formations suivies).

La hausse des formations à la prévention est portée par la thématique électricité

Une forte progression des formations liées à la prévention dans le domaine de l'électricité a été observée en 2017 - Celles-ci enregistrent une augmentation de 39% par rapport à l'année précédente, soit 15 613 formations suivies en 2017. Ce bond peut s'expliquer par l'entrée en vigueur de la réglementation DT-DICT au 1^{er} janvier 2018 avec l'obligation pour les personnes travaillant à proximité des réseaux d'être formées et de détenir une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Ces formations se placent à la 2^{ème} place (23%), après les formations à la conduite d'engins (25%).

Les autres formations obligatoires à la sécurité sont en baisse : -13% pour les formations amiante, -6% pour les formations liées au travail en hauteur, -3% pour les formations liées à la conduite d'engins ou encore -2% pour les formations au secourisme.

Un déséquilibre qui se maintient entre les thématiques des formations sécurité suivies et les causes d'accidents du travail/maladies professionnelles - Alors que les TMS constituent toujours la 1^{ère} cause de maladies professionnelles pour l'ensemble des métiers du BTP, les formations liées aux contraintes physiques ne représentent que 1% des formations suivies ! La sensibilisation des entreprises artisanales sur cette thématique doit donc être nettement renforcée. Pour favoriser le suivi de ces formations, de nouveaux moyens de sensibilisation pourraient être utilisés, comme la réalité virtuelle ou augmentée.

Des disparités importantes entre les chefs d'entreprise et leurs salariés - Comme les années précédentes, les chefs d'entreprise artisanale du BTP suivent davantage les formations techniques (73%) que les formations à la prévention (18%), contrairement aux salariés (28% technique et 58% prévention). Un écart qui ne reflète pas l'exposition des chefs d'entreprise aux mêmes risques professionnels que leurs salariés sur chantier.

De fortes disparités hommes-femmes et en termes d'âge - Tout comme en 2016, l'étude montre que 98% des stagiaires formés à la prévention sont des hommes. Les femmes, qui représentent pourtant 8% des actifs du BTP, sont sous-représentées dans les formations à la prévention (2%) et ce malgré une féminisation progressive des métiers.

Les stagiaires âgés de 20 à 40 ans restent les plus impliqués dans les formations à la prévention (60%). A l'inverse la tranche d'âge « 51 ans et plus » présente un écart négatif important par rapport à sa valeur de référence (15% seulement de présence aux formations alors qu'ils représentent 29% des actifs du BTP).

Un suivi des formations à la prévention en hausse pour la majorité des métiers du BTP - En 2017, les couvreurs-plombiers-chauffagistes, électriciens et les métiers des travaux publics figurent parmi les métiers les plus représentés dans les formations à la prévention au regard de leur effectif de référence. Cela s'explique en partie par les risques inhérents à ces métiers mais également par l'existence des formations obligatoires nécessaires à l'activité de l'entreprise (habilitation électrique, autorisation de conduite d'engins, attestation de compétence pour l'utilisation d'échafaudages...).

Un dynamisme varié selon les régions - En 2017, la majorité des régions affichent un dynamisme quant au suivi des formations à la prévention et notamment les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est et Hauts-de-France. À l'inverse, et comme en 2016, l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur montrent un dynamisme moins important.

Des leviers d'action pour rendre l'offre de formations adaptée aux besoins des entreprises artisanales du BTP

Les résultats de l'Observatoire ont permis d'identifier ou de valider plusieurs actions afin d'améliorer le suivi et l'impact des formations auprès des artisans du BTP :

- Encourager les chefs d'entreprise et les conjoints non-salariés, qui sont beaucoup moins nombreux que les salariés, à suivre les formations à la prévention en déployant des actions de promotion ciblée avec un message rappelant que la prévention est un levier de performance de l'entreprise et non une contrainte ; L'OPPBTB propose des formations dédiées aux entreprises artisanales sur l'organisation de la prévention, la préparation et l'organisation de chantier.
- Développer les formations numériques et les supports digitaux, qui permettront aux participants de se former à leur rythme et aux entreprises de gagner du temps ; Il existe d'ores et déjà des modules e-learning sur le site preventionbtp.fr de l'OPPBP. Ces modules appelés Dclac prévention sont gratuits, ils traitent en 15 minutes des sujets comme échafaudage, port du harnais...
- Intégrer de nouvelles méthodes d'animation aux modules de formations comme la réalité virtuelle et la réalité augmentée, qui permettent d'aborder des thématiques sécurité en condition réelle de travail, et de façon plus ludique ;
- Sensibiliser les chefs d'entreprises aux formations obligatoires à travers un outil de positionnement en ligne complémentaire du mémo « Santé et sécurité des travailleurs indépendants » de l'IRIS-ST qui rappelle toutes les formations obligatoires que doivent suivre les travailleurs indépendants en fonction de leurs activités. Cette année, l'IRIS-ST mettra à jour son mémo « Formations obligatoires » en créant un Guide pratique sur les formations obligatoires SST reprenant toutes les formations sécurité obligatoires susceptibles d'être suivies par les travailleurs du BTP.

Patrick Liébus, président de la CAPEB et de l'IRIS-ST, commente : « *Le premier enseignement de cette nouvelle édition de l'Observatoire des formations à la prévention est positif puisque que les formations liées à la prévention conservent leur première place ! Néanmoins, la diminution des effectifs formés en 2017 tous domaines confondus est préoccupante. La sécurité sur les chantiers est au cœur de nos préoccupations : nous devons créer les conditions favorables pour que les chefs d'entreprise n'arbitrent plus entre compétences techniques et sécurité !* ».

Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTB, commente : « *Nous nous réjouissons du maintien de la place des formations à la prévention dans les entreprises artisanales. La prévention est un levier fort de la performance des entreprises, c'est pourquoi nous encourageons les chefs d'entreprises artisanales à se former aussi. L'OPPBTB propose des formations spécialement conçues pour les entreprises artisanales notamment sur l'anticipation des risques dans l'organisation et la préparation de chantiers.* »

Françoise Despret, Présidente de la CNATP, commente : « *Tout comme faire évoluer son matériel, aménager ses véhicules, ou encore organiser ses chantiers, former ses salariés à la prévention est un véritable investissement économique au-delà du facteur humain ; une étude menée par l'OPPBTB l'a largement démontrée. Nos petites structures artisanales, proches de leurs collaborateurs, n'ont d'ailleurs rien à envier aux grandes entreprises.* »

✓ **Télécharger la nouvelle note de synthèse de l'Observatoire (faits marquants de l'année 2017) :** [ici](#)

Cartographier la prévention des risques professionnels pour mieux agir

À travers la production d'une note de synthèse annuelle, l'Observatoire des formations de la prévention permet de suivre les évolutions statistiques par métier, par risque, par profil de stagiaire ou encore par région. Ces indicateurs sont essentiels pour identifier les actions prioritaires à mener pour développer une culture de prévention au sein des entreprises artisanales.

Périodicité :

La périodicité est annuelle. Cette cinquième note de synthèse de « l'Observatoire national des formations à la prévention » porte sur l'année 2017. Elle vise à mettre en œuvre des actions concrètes, en partenariat avec des organismes de formation et des organismes de prévention. L'objectif est de toujours mieux prendre en compte les besoins et spécificités des entreprises artisanales du BTP.

Méthodologie et sources :

L'Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et Sécurité au Travail (IRIS-ST) analyse depuis 2011 les formations à la prévention réalisées par les entreprises artisanales du BTP en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTBTP. L'objectif de cette étude est simple, il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des formations sécurité suivies par les professionnels pour pouvoir dégager des axes d'actions.

Pour réaliser cette étude, l'Institut utilise les données disponibles en s'appuyant notamment sur les fichiers du FAFCEA pour les chefs d'entreprise et les conjoints non-salariés et ceux de CONSTRUCTYS pour les salariés. Ils regroupent l'ensemble des stages ayant fait l'objet d'une prise en charge par ces organismes. Le périmètre d'analyse porte sur les actifs des entreprises artisanales de moins de 20 salariés et les artisans travaillant seuls.

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment, lequel dénombre :

- 555 261 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 640 621 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 55.300 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Et lesquels réalisent

- 84,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (555 261) comprend les 138 639 auto-entrepreneurs inscrits au SSI (ex-RSI),

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2019 »

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

A propos de l'OPPBTBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du BTP réalise l'accompagnement de la branche du BTP en matière de prévention, sécurité, santé et amélioration des conditions de travail. Depuis 1947, les missions de l'OPPBTBTP ont évolué pour s'adapter aux besoins des entreprises et se traduisent aujourd'hui autour de 3 axes : le conseil, la sensibilisation et la formation.

Pour en savoir plus : www.preventionbtp.fr

A propos de la CNATP

La Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. On compte 63710 entreprises artisanales de Travaux publics et de Paysage (moins de 20 salariés), soit 96 % du total, réparti comme suit :

- 35260 entreprises de Travaux publics sont artisanales, soit 94 % du secteur,
- 28450 entreprises de Travaux publics et de Paysage sont artisanales, soit 98 % du secteur.

Les effectifs salariés des entreprises artisanales de Travaux publics et du Paysage sont de 97300. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

Pour en savoir plus : www.cnatp.org

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Hopscoch : Marylou Pernaut - Tél : 01 55 78 23 87- mpernaut@hopscoch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 77 81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour IRIS-ST

Responsable de l'IRIS-ST : Mélanie BAUMEA - Tél : 01.53.60.51.41 m.baumea@iris-st.org

Chargée de prévention de l'IRIS-ST et chargée d'étude : Clémence RIGAUDEAU - Tél : 01.53.60.51.40
c.rigaudeau@iris-st.org

Pour l'OPPBTP

OPPBTP : Solange Delpech - 01 46 09 26 76 - solange.delpech@oppbtp.fr

Stéphanie Bignon-Bienvenu - 01 46 09 26 54 - stephanie.bignon.bienvenue@oppbtp.fr

CLC Communications : Tél : 01 42 93 04 04 - Jessica Djaba - j.djaba@clccom.com

Christelle Grelou - c.grelou@clccom.com

Pour la CNATP

Secrétaire Général de la CNATP : David LEMAIRE - Tél : 01.53.60.51.75 et 06.34.99.20.01 - d.lemaire@cnatp.org